

## **MOUVEMENT DES IADE**

### **Compte rendu de la table ronde au Ministère de la Santé Du lundi 10 MAI 2010**

Suite au protocole du 2 Février 2010 entraînant une forte insatisfaction des personnels IADE, une journée d'action s'est déroulée le 4 Mai 2010 à laquelle Force Ouvrière a apporté son soutien en rappelant ses revendications.

A la suite de cette journée d'action, le Ministère de la Santé a initié une table ronde le lundi 10 mai 2010. A cette occasion la Fédération Force Ouvrière a pu rappeler ses revendications :

- 1. Exclusivité d'exercice de la profession IADE**
- 2. Une reconnaissance par une réingénierie de Formation et un diplôme au niveau MASTER 2**
- 3. Une revalorisation salariale**
- 4. Une reconnaissance de la pénibilité par le maintien de la catégorie active et donc le retrait de l'article 30 additionnel au projet de loi dit de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique.**

En conclusion de cette table ronde et sur les sujets évoqués, le Ministère de la Santé a apporté les réponses suivantes :

- **Rappel de l'exclusivité de l'exercice de la profession IADE**
- **Concernant la réingénierie de la formation au niveau Master 2 et la reconnaissance des pratiques avancées : ouverture d'une négociation par la mise en place d'un groupe de travail (Ministère de la Santé et Ministère de l'Enseignement supérieur) avec une première réunion le 5 juillet 2010 avec l'objectif de clôturer les travaux en décembre 2011.**
- **Un engagement de négociation sur le volet salarial**
- **Un groupe de travail sur la reconnaissance de la pénibilité qui se réunira début 2011.**

Un relevé de conclusions confirmant ces quatre points doit être adressé aux organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière dans les 24 Heures. Nous attendons sa réception pour en faire une analyse précise permettant de peaufiner notre stratégie syndicale.

Il est à noter que l'organisation de cette table ronde est une première victoire de la mobilisation de la profession soutenue par les organisations syndicales, nous notons également que les points soumis à la discussion sont ceux de la plate forme revendicative de Force Ouvrière.